Madame, Monsieur Le /La député(e),

Dans la situation exceptionnelle et inédite que nous traversons, permettez-moi de m’adresser à vous en tant qu’orthoptiste, professionnel(le) de santé libéral(e).

 Les orthoptistes libéraux, dans l’immense majorité, ont fermé, dès le lundi 16 mars 2020, leurs cabinets par déontologie, sens des responsabilités et conscience professionnelle afin de ne pas mettre la vie de leurs patients en danger et de ne pas participer à l‘expansion de l’épidémie.

 Ces gestes forts ont été consentis de plein gré par solidarité et pour ne pas aggraver la crise sanitaire. Nous n’avons eu à ce jour, aucune directive ni consigne de l’Etat en ce sens. Notre syndicat représentatif a fortement conseillé à chacun de fermer du fait de la proximité avec nos patients, du manque de protections adaptées et du caractère non urgent et vital de notre profession bien que nous n’entrions pas dans la liste administrative des établissements devant obligatoirement fermer.

Cette fermeture “volontaire” de nos cabinets engendre, vous vous en doutez, des conséquences terribles sur les prises en charge de nos patients mais aussi des conséquences économiques majeures pour nos cabinets.

Si je me permets de vous interpeler ainsi, c’est qu’il nous semble important de faire entendre au Gouvernement les points suivants :

Il faut que le Gouvernement ordonne à toutes les ARS du territoire de prendre un arrêté de fermeture administrative des cabinets d’orthoptie à compter du 16/3 /20 afin d’espérer être éligibles à certains dispositifs de l’Etat.

L’état de catastrophe sanitaire doit être instauré afin que les assureurs privés, chez qui nous sommes obligés de cotiser tous les ans, soient à leur tour dans l’obligation de nous aider à compenser nos pertes de ressources.

Le Fond de Solidarité annoncé par Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de l’Economie et par Monsieur le Ministre de l’Action et des Comptes Publics doit nous être accessible.

Une indemnité pouvant aller jusqu’à1500€ pour le mois de mars (qui peut être complétée par les Régions de 2000€) a été annoncée à grand renfort de déclarations télévisuelles et radiophoniques

Or, l’une des conditions nécessaires pour obtenir cette aide est d’avoir un BNC sur mars 2020 inférieur de 70% par rapport à mars 2019.

Etant donné que Monsieur le Premier Ministre n’a annoncé les premières mesures de fermetures que le 14 mars, tous les cabinets d’orthoptie ont reçu leurs patients jusqu’à cette date.

Nous avons tous travaillé un demi-mois.

Comment, dès lors, pourrons nous justifier d’une baisse de 70% de notre activité sur un demi-mois de fermeture ?

Ceci nous semble absurde, d’autant plus que, pour éviter des difficultés de trésorerie, la majeure partie des orthoptistes ont encaissé les honoraires de ces 15 premiers jours de mars.

Nous demandons depuis des jours au Gouvernement de ne prendre en compte que la période courant à partir du 16 mars mais, jusque-là, nos doléances n’ont pas eu d’écho auprès des Ministres concernés.

Pourtant, Monsieur le Président de la République, dans son intervention du 16 mars a bien affirmé “qu’aucun citoyen ne serait laissé sans revenu”.

Si cette situation devait perdurer, de nombreux cabinets vont devoir fermer faute de revenus et de trésorerie, ne faisant, alors qu’amplifier le phénomène des déserts médicaux si préjudiciables à notre société actuelle.

Je vous remercie par avance de bien vouloir intervenir auprès du Gouvernement pour que soient rectifiés ces écueils qui pourraient engendrer la mort prochaine de nombreux cabinets libéraux.

Je vous prie d’accepter, Mme la/ Mr le Député (e), mes plus sincères salutations